le monde libertaire

Hebdomadaire de la FÉDÉRATION ANARCHISTE
adhérente à l'Internationale des Fédérations anarchistes
10 au 16 avril 1997

10,00 F

Bibliothèque de l'Université de Paris Nanterre

Faut-il avoir peur du clonage ?

La parution dans la presse grand public anglo-saxonne, puis la confirmation dans la presse scientifique le 27 février (1), de la nouvelle de la naissance d'une brebis clonée, Dolly, aura fait l'effet d'une bombe. Les réactions, et le débat suscités dépassent largement le cadre scientifique pour préoccuper le public tout entier. Dans la confusion médiatique habituelle, essayons de faire le point sur cette affaire.

Où en est-on aujourd'hui ?

Le clonage se définit comme la reproduction d'un être vivant de façon totalement identique à lui-même. C'est l'unique moyen de reproduction des bactéries, et un mode de reproduction très répandu pour beaucoup d'autres organismes, un grand nombre de végétaux. Le jardinier qui fait des boutures fait du clonage, comme monsieur Jourdain de la prose, sans le savoir, par exemple. C'est donc un phénomène naturel pour certaines formes de vie, et pas uniquement une manipulation digne d'un nouveau Dr Jekyll.

Ensuite, le clonage artificiel n'est absolument pas une nouveauté. On sait depuis dix ans cloner les ovins en dissociant les toutes premières cellules du développement en autant d'embryons. Ce qui est relativement nouveau, c'est que l'on ait cloné un organisme supérieur, et qui plus est un mammifère, par transplantation nucléaire à partir d'une cellule adulte. La même équipe, par exemple, avait déjà réussi l'année dernière a donner naissance a une brebis clonée à partir d'un fœtus (2). Ce qui est par contre entièrement nouveau, c'est qu'aujourd'hui le clone a été obtenu à partir de cellules différenciées, c'est-à-dire des cellules dont la forme est définitive, issues d'un individu adulte.

La manipulation elle-même a consisté a implanter le noyau, qui contient l'ensemble de l'information génétique d'un individu, d'une cellule prélevée sur le pis d'une brebis adulte, dans un ovule préalablement énucléé, et à réimplanter l'ensemble dans l'utérus d'une brebis porteuse. Celle-ci a finalement donné naissance à une brebis dont le code génétique est donc strictement identique à celui de la brebis donneuse. On a donc bien clonage.

Le résultat scientifique fondamental de cette expérimentation n'est pas de pouvoir fabriquer des brebis-clones comme on photocopie des feuilles de papier, mais d'avoir démontré qu'une cellule totalement différenciée, c'est-à-dire arrivée au bout de sa destinée évolutive dans l'organisme, est encore capable d'assurer potentiellement le développement de l'organisme au grand complet. On savait que le message génétique n'était pas modifié, mais l'accès à ce message semblait irréversiblement bloqué par des mécanismes dont le rôle est justement d'assurer la stabilité finale de cet état fonctionnel de la cellule. Ce progrès de génétique fondamentale élargit le champ de la recherche aux détails de ces mécanismes, et en particulier ceux gouvernant le vieillissement cellulaire. Après le clonage, bientôt l'immortalité?

Et demain…

La grande question angoissée que tout le monde se pose aujourd'hui est bien entendu : « Et l'homme c'est pour quand? »

Du point de vue technique, à partir du moment ou la brebis et l'homme sont tous deux des mammifères, pas grand chose ne semble pouvoir s'opposer à cette nouvelle étape. Mais chez la souris par exemple, des problèmes de synchronisation du cycle cellulaire entre le donneur et le receveur font obstacle à la manipulation. Or c'est aussi un mammifère (3)… De plus, à l'heure actuelle on ne peut avoir aucune information sur la longévité et sur la fertilité de Dolly. Et il faut aussi préciser que celle-ci est l'unique naissance, sur 29 ovules modifiées transplantées, ce qui fait un taux de réussite de l'ensemble dérisoire : 3,4% (4).

Mais bien entendu, l'obstacle majeur à la réalisation d'un tel projet, ou fantasme pour certains, est d'ordre non pas technique, mais éthique.

Applications pratiques

Du côté du clonage animal, qui est donc à peu près au point aujourd'hui, il y a plusieurs débouchés possibles. Les laboratoires de recherche qui utilisent des animaux comme cobaye pourraient ainsi supprimer une part essentielle de variabilité aléatoire, en utilisant des clones parfaitement identiques. Ce qui leur permettrait un allégement des protocoles expérimentaux concernés, tant en temps, en argent, qu'en bestioles sacrifiées : environ 5 fois moins, selon Yvan Heiman, de l'INRA (5). Mais c'est surtout dans le domaine de l'élevage que des profits gigantesques sont en jeu. Les grands trust alimentaires rêvent déjà de refaire ce qu'ils ont en fait dans l'agriculture : des races ovines, bovines, ou autres, à très haut rendement, mais surtout stériles. Des super-animaux que l'on ne pourrait reproduire que par fécondation in vitro (FIV) ou clonage, ce qui permet un monopole légal des souches génétiques. Plus question de reproductions « naturelles », un mâle une femelle et youp-la-boum, technique que les éleveurs maîtrisent depuis toujours. Ainsi, les « services » de haute technologie des labos agro-alimentaires seraient un passage obligé pour l'éleveur. Entendez-vous le doux bruit du tiroir-caisse? Rien que le marché du lait aux États-Unis représente 200 milliards de dollar par an…

Et il y également un autre marché en vue, c'est celui de la production de molécules pharmaceutiques, le « gene farming ». Aujourd'hui, on utilise des bactéries ou, mieux encore, des animaux transgéniques comme « usines » à molécules actives pour certains médicaments compliqués. Or les techniques de micro-injections d'ADN actuellement utilisées chez les gros mammifères sont hautement aléatoires, et extrêmement lourdes. Avec la technique développée par l'équipe écossaise, on peut envisager le clonage en série de ces nouvelles poules aux œufs d'or. Marché actuel : 7,6 milliards de dollar, et 18,5 estimés en l'an 2000 (6)…

Dans le domaine humain, si la question financière n'est pas absente, loin s'en faut, les perspectives sont quand même un peu plus réjouissantes D'abord dans le domaine des greffes. En effet, le problème majeur lors des greffes reste la compatibilité immunologique des tissus. Cloner des animaux donneurs, des porcs le plus souvent, dont on sait qu'ils sont particulièrement « passe-partout », permettrait d'améliorer les taux de succès. ●●● page 2

Le Monde libertaire en procès

Déjà plusieurs centaines de « cartes-pétitions » reçues en solidarité avec *le Monde libertaire*

Cette carte postale est en vente librairie du *Monde libertaire*, 145, rue Amelot, 75011 Paris

4,50 F les 10 exemplaires ; 8 F les 50 (frais de port compris)

Procès *Monde libertaire*-Front national le 6 mai
Procès *Monde libertaire*-Debré le 12 juin

EDITORIAL

Sur la tour Eiffel, un compte à rebours dérisoire : le décompte des jours qui nous séparent de l'an 2000. Le symbole est fort : la vieille tour parisienne, marraine d'un siècle de barbarie, reprends du service pour cocoricoser la fin d'un millénaire qui aura vu la fureur des hommes se déchaîner pour des terres, pour du fric ou – o mores ! – pour la gloire de médiocres tyrans qui bougent encore par nostalgiques interposés.

La mise en route de cette horloge symbolise bien notre ère des starting-blocks. Le temps n'est pas (n'est plus ?) à l'obtention d'un mieux être... le temps n'est d'ailleurs à l'obtention de rien. Seules comptent les secondes climaxiques qui entourent les départs. On planifie, on envisage, on prend ses marques... puis l'on court vers un autre site où d'autres départs vers le néant nous attendent. L'essentiel n'est même plus de participer, il suffit de prendre son élan et d'attendre que les dernières secondes de la dernière heure de la dernière attente à la mode se soient écoulées.

Nous attendons le métro, la Révolution, un messie, l'heure de la sortie ou le jour de la paie... nous sommes tellement habitué à l'attente que nous sommes surpris de voir arriver notre dernière heure.

Et pendant ce temps là, il y en a qui s'amusent et rient de notre immobilité ; des individus de chair et de sang, comme nous, qui fabriquent des montres, des attentes et des espoirs de carton pâte pour leur plus grand bénéfice. On les appelle les capitalistes, ces gens là. Et ils vivent près de nous.

Et puis, ailleurs, loin, bien loin derrière nos téléviseurs, il y a ceux qui n'attendent même plus... au Zaïre, au Rwanda, partout où le temps se fige en un mouroir d'où l'espoir même est exclu.

Alors, afin de ne plus trop y penser, voilà le gros Kohl qui se met sur la ligne de départ pour un peu plus de pouvoir... un peu plus de temps.

ISSN 0026-9433 – N° 1079

M 2137 - 1079 - 10,00 F

F°P 2520

Faut-il avoir peur du clonage ?

suite de la première page

Et, plus fou encore, en se clonant lui-même, sans former pour autant un individu complet, tout individu pourrait se constituer sa propre réserve de tissus garanti 100 % compatibles. Une roue de secours, en quelque sorte, pour le corps humain (7)… Marché mondial des organes: 6 milliards de dollar (8)…

Mais c'est dans le domaine de l'aide aux couples stériles que cette découverte offre des espoirs. En effet, même si la fécondation assistée a fait reculer progressivement les impossibilités d'avoir une descendance, il reste un certain nombre de cas où le seul recours reste le don de sperme, ou l'adoption. Avec l'utilisation du clonage, ces parents malchanceux pourraient avoir des enfants qui soient les leurs, ce qui reste quand même un souhait fondamental pour tout le monde (9). Et cela concerne aussi les couples gays…

On l'aura compris au vu de ces chiffres, on est loin ici de la recherche fondamentale… En effet, l'équipe de recherche qui vient de défrayer la chronique dépend du Roslin Institute. C'est en effet un institut de recherche dont la vocation est d'améliorer la productivité et la qualité des animaux d'élevage, avec des chercheurs payés par l'État, tout en étant géré par une entreprise privée, PPL Thérapeutics. Faire du pognon avec l'argent public, c'est la routine au pays du Thatcherisme réel. La preuve, cette entreprise a vu le cours de son action passer de 25 pences à 3£60 en moins d'une semaine (10)…

Les réactions

L'Église, a réagi très vite dans le monde entier. Nicholas Coote, secrétaire général adjoint de la conférence épiscopale romaine d'Angleterre et du pays de Galles déclare ainsi que « tout être vivant a droit à deux parents biologiques » (11). Jeremy Rifkin, qui préside une certaine « fondation sur les tendances économiques » à Washington DC, dirige une coalition internationale de 300 organisations « éthiques et religieuses », qui demandent tout bonnement que le clonage soit puni d'une peine comparable à celle encourue pour le viol, l'abus et le meurtre d'enfants, rien que ça! (12) Sans oublier bien sûr l'inévitable Christine Boutin, député UDF de chez nous et lectrice assidue du *Combat syndicaliste*, qui vient de déposer un projet de loi pour interdire « la réalisation de clonage et de chimères », afin de s'opposer à la « la manipulation embryologique » de l'équipe écossaise et « éviter l'inacceptable », tout rappelant dans un communiqué qu'elle avait fait la même proposition, sans succès, lors de la discussion de la loi sur la bioéthique en 1992 et 1994 (13). Bref, pour eux, humain ou animal, le clonage est un péché mortel. Normal, il est interdit de faire concurrence à Dieu dans la création…

Du coté des politiques, le débat est de savoir si les textes de loi actuels, comme le traité sur la fertilisation humaine et l'embryologie au Royaume-Uni, sont suffisant pour interdire le clonage d'être humain. En effet, ils ne prévoyaient pas encore l'utilisation de cellules adultes comme donneuses de noyaux, juste celles d'embryons. Ainsi Sheila McLean, professeur de droit et d'éthique en médecine à l'université de Glasgow, déclare « Mon opinion est que la législation est restreinte au clonage d'embryons […], mais cette technique concerne des adultes » (14). Mais tout le monde s'accorde à dire que si ce texte ne suffit pas, il faut vite boucher les trous pour interdire tout ça. Ainsi David Shapiro, secrétaire exécutif du conseil de Londres pour la Bioéthique déclare que « Si il y a le moindre doute, l'affaire doit être résolue rapidement et la législation introduite », de façon à éliminer toute faiblesse (15).

Plus près de nous le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Daniel Tarschys, affirme le 25 mars que le clonage d'êtres humains est « inacceptable » et doit être interdit. Se référant à un texte international en préparation de la Convention européenne sur les Droits de l'Homme et la biomédecine – qui est sensée protéger l'être humain contre d'éventuelles utilisations abusives des techniques biologiques et médicales – il affirme qu'elle contient déjà les principes sur lesquels fonder cette interdiction. Le protocole sur la protection de l'embryon et du fœtus dont l'élaboration commencera prochainement, devrait contenir une disposition précise dans ce sens. Cette convention sera proposée à la signature des 40 pays membres du Conseil au cours d'une cérémonie le 4 avril à Oviedo (Espagne) (16).

Les scientifiques semblent encore une fois un peu inquiets devant la boîte de Pandore qu'ils viennent d'ouvrir. C'est ainsi que dès la fuite dans la grande presse, des pressions ont été exercées sur Nature pour « différer » la parution de l'article exposant les travaux de l'équipe scientifique (17). Grosso modo, ils rejoignent les politiques sur une législation très ferme, avec néanmoins la volonté de garder des issues de secours pour raisons médicale grave, au vue des immenses possibilités offertes dans ce domaine (voir plus haut).

Par contre, chez les gays, voila qu'un homme d'affaires de New York, Randolfe Wicker, vient de fonder le mouvement Clone Rights United Front pour militer en faveur du droit au clonage. Pour lui, le clonage « ouvre des portes fantastiques » aux couples gays et lesbiens qui pourraient ainsi « se reproduire » (18).

Les enjeux du débat

Mais pour l'ensemble, mis à part l'Église, la question du clonage animal a totalement disparu, et tout le monde se focalise sur la question de l'être humain. Or il y bien danger d'ordre écologique sérieux, en ce qui concerne les animaux d'élevage. Ne va-t-on pas refaire la même connerie qu'avec les plantes? C'est-à-dire la surproduction massive, et a l'échelle planétaire, d'un tout petit nombre d'individus : les plus « performants ». Tant est si bien que l'on perdra la diversité génétique et qu'on sera à la merci du moindre changement du milieu ou du premier virus particulièrement virulent contre cette souche unique et planétaire d'un animal donné? Le jeu du « fais moi peur » orchestré autour du clonage humain n'a-t-il pas pour fonction de nous faire oublier ce risque? D'autant plus que les intérêts financiers sont loin d'être négligeables, on l'a vu.

Quand à la question du clonage humain, est-elle si terrifiante que cela? Après tout, certains vivent parmi nous depuis toujours, ce sont les vrais jumeaux… Alors, vu les progrès médicaux et sociaux que cette découverte est susceptible d'amener, faut-il la refuser au nom d'une argumentation qui relève plus de la peur ancestrale de l'inconnu que d'une connaissance réelle du problème.

Bien sûr que le fantasme de l'autoreproduction en chatouille plus d'un, et bien sûr qu'il y aura forcément des dérives financièrement intéressées, tant que nous serons dans une société capitaliste… Mais est-ce une loi qui les empêchera, ces dérives? Les affaires de la vache folle ou du sang contaminé sont encore suffisamment fraîches pour prouver le contraire.

Au-delà de ce cas particulier, c'est l'ensemble de la problématique scientifique qui est à l'ordre du jour. Et en particulier la question fondamentale: faut-il refuser le progrès au nom de la bombe atomique? Et rêver du temps heureux ou l'homme batifolait au fond de ses cavernes…

La question philosophique du jour…

Pour nous, ce n'est pas la science qu'il faut rejeter, mais son utilisation au service des intérêts de la seule classe dirigeante, contre ceux de la majorité de l'humanité. Exactement comme la production industrielle, par exemple. Et de la même façon que nous disons qu'il faut produire tout, moins et autrement, on pourrait dire qu'il faut chercher, peut-être pas tous, il y a quand même une question de compétence, certainement pas moins, mais bien autrement.

Épinglons au passage une attitude malheureusement répandue, y compris chez les libertaires, du refus de la réalité. Un fait scientifique qui existe ne peut être nié, il existe et il faut faire avec! Il est impossible de brider l'avancée scientifique, si l'expérimentation respecte certaines règles déontologiques (refus de la souffrance animale, confinement strict des souches mutées…). Les vrais problèmes commencent à la sortie du laboratoire, quand la nouveauté devient marchandise. Dès lors, notre responsabilité consiste à veiller à l'utilisation des technologies émergentes et pas à en refuser l'existence.

Un autre débat qui peut être aussi abordé, c'est celui de la responsabilité des scientifiques quant aux implications immédiates ou différées de leurs travaux. D'une façon générale, on note chez les chercheurs un manque général de réflexion sur les implications futures de leurs travaux. « Einstein est coupable », disait Desproges, « Il ne pouvait pas ignorer que ses travaux ne serviraient pas qu'à éclairer les salles de bains. Et de fait, il faisait clair comme en plein jour le 6 août 45 dans toutes les baignoires d'Hiroshima… ».

Mais les scientifiques ne sont pas une race à part… D'autant que le climat de compétition actuel pousse à l'obtention du « scoop », du résultat exploitable (c'est-à-dire médiatisable) hors champ scientifique afin que tombe la manne financière qui permet de poursuivre les recherches. Alors certains « pètent les plombs » plus souvent qu'à leur tour. C'est ainsi qu'ont fleurit les publications sur les gènes de l'agressivité, de l'alcoolisme ou de l'homosexualité (toujours masculine, comme c'est étrange…). D'autres mettent leur savoir à profit pour breveter à tour de bras séquences d'ADN, ou plantes génétiquement modifiées. Ne verront-ils pas dans le clonage l'occasion de bénéfices substantiels en vendant aux trusts agro-alimentaires occidentaux un savoir qui devrait être le bien commun de toute l'humanité?

Enfin, n'oublions pas l'ultra-minorité (heureusement!) de scientifiques qui mettent leurs recherches au service de leurs préoccupations idéologiques, qui, en ce qui concerne la génétique, exhalent souvent des relents de peste brune: héritabilité de l'intelligence, hiérarchie génétique des prétendues races humaines… Ne seraient-ils pas tentés de produire une lignée d'hommes providentiels, ou de multiplier par clonage le surhomme correspondant à leurs désirs?

C'est bien pour cela que nous devons éviter de nous reposer sur les « spécialistes », comme disait Léo) : scientifiques, marchands de technologies, politiques, ou qui que ce soit d'autre (Comme les auteurs de cet article, par exemple…). C'est à nous tous qu'il importe de se tenir au courant des données réelles des débats autour des avancées technologiques. Pour cela il nous faudra souvent décrypter les discours des médias, éviter le piège des peurs clefs en main qui cachent souvent les vrais enjeux. C'est à nous tous qu'il incombe de se mobiliser le cas échéant. Mais ça, ce n'est pas la première fois que nous le disons dans ces colonnes…

Guillaume Rousse
[p6mbpe18@ibm8.cicrp.jussieu.fr]
& Patrick Laurenti
[laurenti@ccr.jussieu.fr]

(1) *Viable offspring derived from fetal and adult mammalian cells*, I. Wilmut, A. E. Schnieke, J. McWhir, A. J. Kind & K. H. S. Campbell, Nature 385, 810 - 813, 1997.

(2) Campbell, K. H. S., McWhir, J., Ritchie, W. A. & Wilmut, I., Nature 380, 64 - 66, 1996).

(3) *An udder way of making lambs*, Colin Stewart, Web published (.http://www.nature.com/Nature2/serve?SID = 96926481 & CAT = NatGen & PG = sheep/sheep.html)

(4) *Viable offspring derived from fetal and adult mammalian cells"*, I. Wilmut, A. E. Schnieke, J. McWhir, A. J. Kind & K. H. S. Campbell, Nature 385, 810 - 813, 1997.

(5) *Comment ca va, Dolly?*, Olivier Postel-Vinay & Annette Millet, *La recherche* n°297, 50 - 63, 1997.

(6) idem

(7) *Clone mammals… clone man?*, Axel Kahn,(http://www.nature.com/Nature2/serve? SID = 96926481 & CAT = NatGen & PG = sheep/sheep5.html)

(8) *Comment ca va, Dolly?*, Olivier Postel-Vinay & Annette Millet, *La recherche* n°297, 50 - 63, 1997.

(9) *Clone mammals… clone man?*, Axel Kahn,(http://www.nature.com/Nature2/serve? SID = 96926481 & CAT = NatGen & PG = sheep/sheep5.html)

(10) *Cloning technique reveals legal loophole*, Ehsan Masood, web published (http://www.nature.com/Nature2/local_signon? SID = 96926481 & ID = Klootzak & PG = 19970227/news005.html & CAT = News)

(11) idem

(12) idem

(13) *Un député français dépose une proposition de loi interdisant le clonage*, Web published (http://www.france-amerique.com/infos/1290sant2.html)

(14) *Cloning technique 'reveals legal loophole*, Ehsan Masood, Web published (http://www.nature.com/Nature2/local_signon? SID = 96926481 & ID = Klootzak & PG = 19970227/news005.html & CAT = News)

(15) idem

(16) *Le Conseil de l'Europe: » non au clonage d'êtres humains*, web published (http://www.france-amerique.com/infos/1290sant1.html)

(17) *Caught napping by clones. Pleas for ethical advice on mammalian cloning reveal a lack of foresight*, Nature 385, 1997

(18) *Des groupes de pression Gais veulent se battre pour le clonage*, web published (http://www.planete.qc.ca/flash176.html)

le monde libertaire
Rédaction-Administration : 145, rue Amelot
75011 Paris. Tél. : 01 48 05 34 08
Fax : 01 49 29 98 59

Bulletin d'abonnement

Tarif		France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois	5 n°	❑ 35 F	❑ 70 F	❑ 60 F
3 mois	13 n°	❑ 95 F	❑ 170 F	❑ 140 F
6 mois	25 n°	❑ 170 F	❑ 310 F	❑ 250 F
1 an	45 n°	❑ 290 F	❑ 530 F	❑ 400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50 % de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

(lettres capitales)
Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal ..... Ville .....
Pays ..... A partir du n° .....(inclus).
Chèque postal ❑ Chèque bancaire ❑
Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M) ❑

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage.

Rédaction-Administration :
145, rue Amelot, 75011 Paris
Directeur de publication : André Devriendt
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : La Vigie, 24, rue Léon-Rogé, 76200 Dieppe.
Dépôt légal 44 145 – 1er trimestre 1977
Routage 205 – La Vigie
Diffusion N.M.P.P.

ASSISES NATIONALES...

Commission pauvreté-précarité-immigration

La commission pauvreté-précarité-immigration a du faire face au manque de temps et à l'envie que les femmes présentes (très nombreuses) avaient de témoigner de leurs histoires personnelles, trouvant là, à juste titre, un lieu privilégié pour exprimer leur colère face à des situations souvent dramatiques et totalement asservissantes.

Six thèmes avaient été retenus dans le cadre de la préparation des Assises. Chaque thème fut l'objet d'un exposé, puis d'un débat avec la salle en vue de l'élaboration d'une plate-forme de revendications.

52 % des chômeurs sont des chômeuses !

Étant sous-payées lorsqu'elles sont salariées, les femmes sont donc indemnisées à des taux plus faibles quand elles sont au chômage. Elles sont aussi « victimes privilégiées » des emplois précaires, des temps partiels imposés. En effet, une très petite minorité de femmes choisissent librement les emplois à temps partiel, la majorité les acceptent faute de mieux... Le manque de formation et de qualification de certaines d'entre elles les maintiennent au chômage et les obligent à occuper des postes à faible rémunération : à l'heure actuelle, une jeune fille sur trois, non scolarisée, est au chômage ! Il est à noter que dans beaucoup de familles en difficulté, le choix de la scolarité au-delà de seize ans, se fait encore en faveur des jeunes garçons, et même si les jeunes filles ont un bon niveau scolaire... D'autre part, dans beaucoup trop de collèges, les chefs d'établissement poussent les jeunes filles à opter pour les filières dites féminines, alors qu'ils savent parfaitement que ces filières débouchent sur l'ANPE.

82 % des chômeurs percevant à peine l'équivalent du SMIC, l'accès au logement devient de plus en plus difficile, vu l'augmentation des loyers et le manque de logements sociaux. Les femmes qui élèvent seules leurs enfants sont les plus touchées par cette situation qui engendre des conditions de vie intolérables : logements insalubres qui entraînent la recrudescence de la maladies telles que le saturnisme et la tuberculose, exiguïté des logements qui non seulement aggrave les difficultés scolaires (manque de place pour faire ses devoirs) mais perturbe l'équilibre psychologique et affectif de tous les membres de la famille (absence d'intimité).

Il est bien évident que pour douze millions de personnes vivant avec des revenus proches du seuil de pauvreté, le surendettement devient une spirale infernale. Comment faire face au loyer, aux charges, aux frais de scolarité (cantine, équipements sportifs, fournitures...) à l'habillement, à la nourriture, aux transports, aux frais médicaux ? Là encore, les femmes « chef de famille » sont touchées plus que les autres et sont contraintes de choisir d'économiser sur leurs propres besoins vitaux, en se mettant en danger.

Femmes, santé, pauvreté...

Pour toutes ces raisons, la santé reste pour les femmes la dernière dépense envisagée. Les pathologies résultant de la pauvreté sont nombreuses et, à long terme, extrêmement dangereuses, voire irréversibles, pour les femmes absence de dépistages des cancers du sein et de l'appareil génital, absence de traitement des maladies de la circulation sanguine, absence de prévention des affections liées à la ménopause, etc. Sans publier toutes les affections dues au stress : ulcères, spasmophilie, migraines, dépression...

Les soins relatifs à la vue et à la dentition sont relégués à plus tard, compte tenu des tarifs prohibitifs pratiqués et de la quasi inexistence du remboursement de ces frais par la sécu. Il en va, bien entendu, de même pour toutes les dépenses liées à la contraception (pilules non remboursées, suivi médical...).

Les contraintes économiques imposées par le FMI et la banque mondiale aux pays du Sud continuent à les appauvrir. La dette augmente d'années en années, ce qui oblige ces pays à des coupes claires dans leurs budgets, entre autre à ne plus prendre en compte les besoins des femmes. Au niveau européen, les mêmes politiques sont imposées par les critères de Maastricht. En France, la situation est tellement grave que le gouvernement a jugé bon de faire un projet de loi sur « la cohésion sociale », soi-disant pour lutter contre la « fracture sociale », qui ne fait en réalité que rappeler à chacune qu'elle dispose virtuellement de droits inscrits dans la Constitution.

Les politiques gouvernementales de ces dernières années infligent la précarité aux migrants et particulièrement aux femmes, en les maintenant dans une situation de non droit.

Les femmes restent toujours dépendantes de leur époux pour leur venue et le renouvellement des cartes de séjour, de même qu'elles sont obligées de les suivre s'ils souhaitent rentrer au pays.

Elles sont également particulièrement victimes des emplois précaires, car la plupart d'entre elles viennent d'un milieu rural et se retrouvent en milieu urbain où leur savoir-faire ne peuvent être source de revenus. Elles sont de ce fait contraintes, soit à rester au foyer, soit à accepter des emplois sous-payés. Leurs charges de travail (à l'extérieur en plus des taches ménagères) leur laissent peu de temps pour l'apprentissage du français, et elles deviennent – par leurs difficultés à se défendre et à négocier – les cibles des licenciements abusifs.

Ce thème a provoqué une vive colère de la part d'un groupe de jeunes femmes maghrébines de la région parisienne, accusant la commission de faire l'amalgame immigration-précarité. S'agit-il de faire un amalgame ou un constat ? La réflexion doit continuer. Cette polémique a malheureusement occulté une partie du débat et notamment la question épineuse de la polygamie ou celle des intégrismes religieux qui maintiennent les femmes dans la dépendance économique et culturelle ! Il est regrettable que la commission ait oublié deux thèmes lors de son travail de préparation : la situation spécifique des femmes âgées (indécence du minimum vieillesse, solitude, logement...) ; l'accès de toutes et tous à la culture (tant au niveau de la création que de la diffusion) qui aurait mérité une présentation approfondie et une mise en débat.

Cela étant, mon intervention réclamant l'accès à la culture pour les plus démuni(e)s, et dénonçant le projet du gouvernement de privilégier de plus en plus une culture d'État au détriment de l'appropriation par chacun(e) des moyens de production et de diffusion culturelles (par le sabordage notamment du statut ASSEDIC des intermittents du spectacle), a permis d'intégrer cette revendication dans la plate-forme finale de cette commission.

Sylvie Maugis

Retour des Assises

Participantes aux Assises pour les droits des femmes, les 15 et 16 mars 1997, nous avons jugé utile de communiquer nos impressions aux lecteurs et lectrices du *Monde libertaire*. De notre point de vue, un des points positifs est la participation de nombreuses femmes, de tous horizons politiques, dépassant au moins partiellement les clivages d'organisations, refusant les luttes de pouvoir, à l'exception notoire des militantes de lutte ouvrière et de l'Alliance des femmes pour la démocratie qui ont fait la preuve de leurs ambitions politiciennes et de leurs pratiques manipulatrices.

Un autre point fort est la création et le travail de collectifs locaux et régionaux, imposant débats et actions, faisant émerger un mouvement revendicatif fort, inscrit dans les réalités sociales d'aujourd'hui.

Les points négatifs sont les aspects trop incantatoires de certaines revendications ; on peut s'interroger sur leurs côtés trop « réalistes » : « on demande juste un peu plus » ; sans remettre en cause le fonctionnement global de la société. Pour obtenir satisfaction c'est le recours à la loi qui est évoqué. Or, nous le savons toutes : rien ne s'obtient sans luttes ! Peu de perspectives d'actions concrètes, à court ou à moyen terme donc mais rien ne nous empêche aujourd'hui de reprendre ces revendications et d'imaginer des actions à mettre en œuvre pour gagner ! Gérons nous-même nos luttes !

Nous avons participé à deux commissions : « Précarité-pauvreté-immigration » et « Droits au travail » qui avaient de nombreux points communs. Il nous a semblé remarquable de noter que les femmes en situation de précarité se sont retrouvées majoritairement dans la commission « Droit au travail » et que la commission « Précarité » regroupait davantage des femmes intervenant auprès de personnes précaires ou pauvres.

Sylvie Maugis, Elisabeth Claude. – groupe Pierre Besnard

Pour que l'égalité des droits inscrite dans la loi soit une égalité pratiquée dans la vie

Voici le texte de la plate-forme adoptée lors des Assises nationales pour les droits des femmes. Si certaines camarades y ont participé, d'autres avaient au contraire refusé de s'y rendre afin de ne pas se compromettre dans une grand-messe à vocation politicienne. Nous laisserons aux lecteurs – et lectrices – le soin de juger qui a fait le bon choix.

Pendant plus d'un an, un Collectif national comprenant 166 associations, syndicats, partis politiques et collectifs locaux a recueilli les témoignages de plusieurs milliers de femmes et préparé en commission des Assises nationales pour les droits des femmes. La lutte pour les droits des femmes est inscrite dans le mouvement social.

Les Assises ont permis de mesurer l'écart qui se creuse entre les conditions de vie des femmes et leurs aspirations, de constater une régression dans l'application de droits qui semblaient acquis ainsi que la persistance d'inégalités séculaires.

Les femmes sont les premières concernées par le travail à temps partiel imposé, le chômage et la précarité qui minent les bases économiques de leur indépendance.

Leurs droits récents à disposer de leurs corps et à décider de leur maternité sont remis en cause, tant par les réductions des dépenses de santé que par des propagandes obscurantistes et une politique nataliste et familialiste.

Bien qu'elles aient dénoncé et rendu plus visibles les violences dont elles sont l'objet, celles-ci perdurent.

Le principe d'égalité est reconnu par la loi, mais dans la pratique de la vie privée, sociale et politique, il en va tout autrement. Leur exclusion de la sphère publique et politique demeure une injustice criante.

La France n'applique pas les engagements qu'elle a contractés lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin.

Au Nord comme au Sud, les femmes refusent la mainmise sur leurs conditions de vie et développent des actions de résistance et de solidarité.

Par son refus des retours en arrière, par sa détermination à faire de l'égalité une réalité, la lutte pour les droits des femmes est un vecteur essentiel de la démocratie. Or, celle-ci est non seulement en recul, mais menacée dans son existence même. Le chômage augmente, la précarité s'accroît et le Front national avance dans les urnes et dans les têtes.

C'est pourquoi, les organisations signataires partie prenante de ces Assises demandent l'application des lois existantes en faveur de l'égalité et du respect des droits des femmes et mettront tout en œuvre pour obtenir dans l'immédiat satisfaction sur les points qui suivent.

Droit au travail

La reconnaissance du droit au travail des femmes constitue le point central de nos revendications, ce qui nécessite de s'opposer aux plans de licenciement.

Pour le droit des femmes à un emploi à plein temps, qualifié et valorisant qui garantisse leur autonomie financière :

• Réduction massive et immédiate du temps de travail à 32 heures pour toute et tous (sans réduction de salaire, sans intensification du travail et sans contrepartie en terme de « flexibilité », avec embauches compensatoires).

Ceci implique la suppression de mesures qui concernent particulièrement les femmes. ● ● ● page 4

En bref

■ *Une exposition consacrée à « Paul Signac et la libération de la couleur » est présentée au Musée de Grenoble, 5, place de Lavalette jusqu'au 24 mai.*

■ *On peut rencontrer des militants parisiens de la Fédération anarchiste chaque samedi de 14 à 16 h 30 à la librairie du* Monde libertaire, *145, rue Amelot, 75011.*

■ *Du 9 au 30 avril, exposition ayant pour thème « les anarchistes ne votent pas. Pourquoi ? » au Local anarchiste rennais, 9, rue Malakoff.*

■ *Le groupe de Toulouse de la Fédération anarchiste tient une permanence en son local chaque mercredi et jeudi de 18 à 20 heures. Athénée Albert Camus, 36, rue Cugnaux.*

Retrouvez la Fédération anarchiste sur le web

Radio libertaire, le Monde libertaire

http://www.altern.org/fa

Pour que l'égalité des droits inscrite dans la loi soit une égalité pratiquée dans la vie

• Travail à temps partiel contraint;
• lois sur le temps partiel consentant des avantages aux entreprises pour inciter au temps partiel;
• loi quinquennale, loi Robien qui aggrave la flexibilité.
Mais aussi:
• transformation des contrats précaires en CDI à temps plein;
• respect du Droit du travail;
• mise en œuvre effective de la loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec obligation de résultats, en matière d'accès aux postes, de formation continue et de promotion, et amélioration de cette loi notamment pour empêcher les discriminations sexistes, salariales à l'embauche:
• progression des salaires féminins avec notamment élévation du SMIC et des bas salaires;
• pour le droit des filles d'accéder à toutes les filières de formation débouchant sur un emploi qualifié;
• partage égalitaire des tâches domestiques et familiales, exigences qui sera portée par une campagne spécifique;
• création d'un service public national d'accueil pour la petite enfance, développement des écoles maternelles dès deux ans, ouverts à toutes, chômeuses, précaires et étudiantes comprises, ainsi que de nouveaux équipements collectifs.

Une réelle égalité des femmes face à l'emploi leur permettra de ne pas quitter le marché du travail pour des incitations financières telles que l'Allocation parentale d'éducation. En effet, la précarité ne leur laisse guère le choix.

Droit à la dignité

Pour lutter contre la déchirure sociale et la précarité:
• Structure d'accueil de qualité pour les enfants handicapés;
• maintien et revalorisation de l'Allocation de parent isolé dont l'octroi doit rester indépendant du RMI;
• maintien et revalorisation des allocations familiales du premier au dernier enfant, de l'allocation logement et de rentrée scolaire;
• égalité des prestations familiales entre la métropole et les DOM-TOM;
• revenu minimum garanti de 18 ans jusqu'au premier emploi;
• création d'un recours à la faillite civile avec apurement de toutes les dettes, y compris les dettes fiscales;
• priorité au relogement des femmes ayant à charge des enfants ou victimes de violences;
• interdiction du fichier des personnes ayant au moins trois mois de loyer de retard;
• baisse de la TVA sur les produits et services de première nécessité avec interdiction de coupure d'accès aux réseaux publics (eau, gaz, électricité, téléphone...);
• augmentation du nombre des structures publiques de proximité et accès à l'aide médicale gratuite facilitée;
• suppression du forfait hospitalier;
• accès de tous les chômeurs, précaires, aux prestations sociales.

Droit à la citoyenneté pleine et entière

Les femmes ne sont toujours pas considérées comme des citoyennes à part entière, ce qui favorise et renforce les autres atteintes à la démocratie. Le défense de la citoyenneté politique et sociale passe pour elles par la laïcité de l'État et de l'école car elle permet la liberté de conscience, la tolérance, l'égalité, la solidarité, la justice sociale et de lutte contre le sexisme, le racisme et toute forme d'exclusion. Par son projet d'émancipation, elle relie l'individu à un projet collectif. Nous luttons contre tous les intégrismes et soutenons les luttes des femmes qui en sont victimes.
• Création d'un véritable Ministère des droits des femmes avec mise en place de plans d'égalité dans tous les domaines et à tous les niveaux, dans les entreprises, les administrations, les établissements scolaires.
• création d'un organisme de recours public contre les discriminations.
• subventions pour les associations qui luttent pour les droits des femmes.

Nous portons l'exigence de parité qui s'exprime dans la société. La parité est un des moyens de construction d'une réelle égalité. La question de mesures volontaristes (loi, quotas, règles de fonctionnement, selon le type d'instance) est donc posée. Nous rejetons la proposition scandaleuse d'A. Juppé. Nous réaffirmons que l'égalité s'établira par la construction d'un rapport de forces dans nos luttes.
• promotion d'une représentation égalitaire de femmes et d'hommes dans les fonctions élues, à la direction des partis et dans toutes les instances décisionnelles;
• interdiction du cumul des mandats et limitation de leur renouvellement;
• généralisation du scrutin de liste à la proportionnelle à toutes les élections avec alternance homme-femme;
• adoption d'un statut de l'élu(e) et de mesures publiques pour assurer leur mandat et faciliter le retour à la vie professionnelle;
• accès des femmes aux directions des partis, des syndicats et des associations.

Pour une citoyenneté ouverte et plurielle:
• abrogation des lois Pasqua et Debré et retour au droit du sol;
• droit de vote aux immigré(e)s aux élections locales.

Droits de la personne

Pour mieux lutter contre les violences:
• application stricte de toutes les lois existant sur les violences à l'encontre des femmes et des enfants, y compris des handicapé(e)s;
• application de la procédure pénale de façon identique dans tous les tribunaux et pour toutes les femmes et les enfants, et interdiction de la multiplication des actes qui tendent à mettre en doute leur parole: enquête de moralité, expertise psychiatrique, confrontations multiples, reconstitution des faits:
• suppression du droit de garde et de visite pour le parent auteur de maltraitances et/ou de violences sexuelles. Dans ce cadre là, arrêt des poursuites contre les femmes pour non présentation d'enfant. Droit pour les associations militant contre les violences à se substituer aux femmes, à leur demande, pour déposer plainte, comme les syndicats peuvent déjà le faire dans les procédures pour harcèlement sexuel;
• loi permettant de poursuivre un collègue en cas de harcèlement sexuel;
• formation obligatoire de tous les personnels susceptibles d'intervenir en cas de violences;
• interdiction du recours à la médiation pénale en cas de violences conjugales, harcèlement sexuel ou maltraitance;
• droit d'asile politique pour les femmes persécutées en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou victimes de violences sexistes;
• concernant la prostitution, application de la convention de l'ONU de 1949 ratifiée par la France en 1960 notamment par la mise en place de services spécialisés publics dans chaque département.
Pour l'autonomie des femmes dans la vie publique comme dans la vie privée:
• réforme des noms et des appellations des femmes;
• statut autonome pour les femmes immigrées;
• abrogation des conventions bilatérales défavorables aux femmes migrantes, signature d'accord bilatéraux protecteurs des droits des femmes alignés sur les principes fondamentaux d'égalité entre les personnes et les sexes;
• accès égal aux prestations sociales.

Pour le droit de choisir sa sexualité, son orientation sexuelle et pour lutter contre les représentation normatives des rôles sociaux de sexe:
• égalité de traitement pour tous les couples hétérosexuels et homosexuels, par la création d'un Contrat d'union sociale;
• développement d'une éducation non sexiste et non normative dès la petite enfance, dans les programmes, les manuels, les pratiques pédagogiques, et formation des responsables enseignants, associations des parents d'élèves, travailleurs sociaux, médecins scolaires et personnel médical;
• lutte contre toutes les discriminations, racistes, sexistes, homophobes.

Droit de choisir et droit à la santé

Pour le droit de choisir ou refuser la maternité:
• octroi de l'allocation familiale dès le premier enfant et refus des mesures natalistes;
• droit à l'avortement: la femme qui en fait la demande, quel que soit son âge, son origine doit disposer des moyens d'interrompre sa grossesse quand elle l'a choisi, avec le choix de la méthode, RU 486 y compris;
• dépénalisation de l'avortement, suppression de l'article 223-12 du Code pénal;
• stricte application de la loi 1993 (dite Neiertz) sur l'entrave à l'IVG;
• statut unique pour les centres d'IVG et de planification, et un statut pour les médecins qui y exercent;
• remboursement de tous les moyens contraceptifs sur ordonnance;
• maintien des dispositions des lois de bioéthique de 1994 qui n'ont pas reconnu de statut à l'embryon.

Pour la prise en compte de la spécificité de la santé des femmes:
• des campagnes publiques d'information, d'éducation, de prévention, de dépistage, une politique de recherche, y compris pour le droit de choisir;
• accès aux nouveaux traitements du sida;
• moyens suffisants accordés aux établissements sanitaires publics pour garantir l'accès aux soins de toutes et tous.

Solidarités internationales

Pour soutenir toutes les femmes de la planète qui résistent aux guerres, aux violences, aux intégrismes, à la pauvreté, aux discriminations sexistes et racistes:
• soutien de toutes les luttes pour l'instauration de la démocratie;
• refus des plans d'ajustement structurels dictés par le FMI, le G7, la Banque mondiale, l'OMC qui accroissent les charges de travail non rémunéré des femmes et entraînent la désintégration des liens économiques et sociaux;
• nouvelles règles du commerce international respectant les impératifs sociaux, culturels et écologiques définis par les populations elles-mêmes, et en particulier par les femmes. Refus du commerce des armes, utilisation de l'argent du surarmement pour le développement humain;
• abolition de la dette;
• interdiction de l'arme alimentaire.

Pour la paix, une Europe des droits et des libertés;
• alignement des législations sociales ou concernant les femmes sur celles des pays les plus avancés;
• soutien aux femmes qui luttent pour la souveraineté de leur peuple.

Les dangers que connaissent les unes nous menacent toutes. Les victoires des unes sont des victoires pour toutes. Fortes de nos expériences, dans la diversité de nos situations, notre espoir est dans la solidarité.

L'atelier « Droit au travail »

Environ 500 personnes se sont rassemblées le dimanche 15 mars pour suivre des présentations d'aspect particulier du travail des femmes ainsi que des témoignages et des débats.
Au XIXe siècle, les femmes étaient domestiques; en cette fin de XXe siècle, elles occupent les emplois de proximité ou emplois familiaux.
C'est la quintessence du travail féminin: le travail des femmes s'effectue au foyer, le sien ou celui des autres, à temps très partiel et à horaires très flexibles, au service de la personne et dans l'espace du privé. C'est l'envers du modèle masculin du travail. C'est aussi la rançon du développement du travail féminin qualifié. En 1980, il y avait 460 000 employeurs familiaux, en 1994 ils sont 700 000.
L'écart de salaires entre femmes et hommes est de 16 à 39%, malgré une surqualification des femmes. La loi Roudy impose aux employeurs de fournir un bilan social sexué chaque année. Par exemple à Carrefour, la différence moyenne entre employée et employé est de 206 F, pour les cadres elle s'élève à 3600 F par mois!
Dans le secteur public, les discriminations sont plus indirectes. Ainsi les filières administratives, plus féminisées, sont traitées différemment des filières techniques, plus masculines: dans les premières, pour changer de catégorie, il faut justifier de 26 ans d'ancienneté et passer un concours; dans les secondes, 8 ans seulement et pas de concours...
Le travail à temps partiel est un axe central de l'offensive patronale et étatique contre le travail des femmes et pour l'extension de la flexibilité. Il est utilisé pour combattre la revendication de réduction du temps de travail sans perte de salaire. Il sert également à renforcer la division sexuée de la société en défavorisant un réel partage des tâches éducatives et ménagères. En 1980, 1 600 000 actifs à temps partiel; en 1989, 2 500 000 dont 2 100 000 femmes. Temps partiel plus souvent subi (85%) que choisi.
Le constat est très pessimiste; il est nécessaire de se réapproprier les acquis collectifs des luttes des femmes: de la grève des ovalistes en 1869 qui portait les mêmes analyses et revendications qu'aujourd'hui sur les espaces public-privé àcelle des infirmières de 1988 qui a mis en place un pouvoir collectif, ou à celles des ouvrières de Maryflo qui ont mené près d'un mois de grève pour leur dignité. Toutes ces luttes visent à penser une société sans oppression. Pour se battre sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail, il convient de reprendre la dynamique de commissions spécifiques aux travailleuses dans les entreprises et de reconstruire des réseaux interprofessionnels.
La conclusion pourrait revenir à une copine de la Gironde qui nous a dit: «même si on est privées d'emplois, on est pas privées de luttes!»
A nous de trouver de nouvelles formes d'action, comme occuper une usine avec ses salariés, pour casser les a priori et éviter les divisions entre ceux-celles qui ont un emploi et ceux-celles qui n'en ont pas.

E. Claude

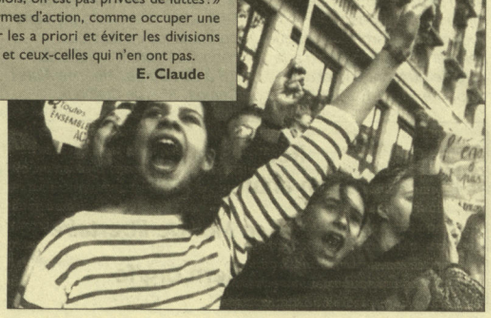

Du bon usage d'Élisée Reclus

A propos du compte rendu de Philippe Pelletier (*Monde libertaire* n°1065) sur l'ouvrage de John Clark, «La pensée sociale d'Élisée Reclus, géographe anarchiste». La réponse de l'auteur.

Selon Philippe Pelletier, il faudrait «plus d'un article pour relever toutes les erreurs, mésinterprétations» etc. de mon livre sur Élisée Reclus. Apparemment, il lui faudrait «plus d'un article pour relever» chacune de celle-ci, car sa discussion trahit bien plus ses propres fantasmes concernant un certain «écologisme» surgi de sa propre imagination, que quoi que ce soit, de vrai ou de faux, à propos de l'ouvrage en question. Il semble que Pelletier ait absorbé le genre de non-sens contenu dans la tirade mal renseignée de Luc Ferry contre «le Nouvel ordre écologique», et qu'il n'ait plus besoin de prendre la peine de penser réellement n'importe quelle idée écologique qu'il a choisi de diffamer.

Pelletier commence immédiatement par égarer le lecteur en impliquant que je soutiens le point de vue erroné, et effectivement absurde, que toute activité humaine est nécessairement destructrice de la «nature». Il informe généreusement le lecteur que «pour Reclus, l'action de l'homme sur la nature n'est pas néfaste en soi.» Bien entendu, non seulement je n'implique pas que Reclus soutient une pareille vision, mais je considère celle-ci comme totalement incohérente. Ainsi que je l'étaye dans le livre, je défends la position dialectique, holistique, qui considère l'humanité comme étant nature, elle aussi, et l'action humaine comme étant la nature agissant sur elle-même. Qu'une action humaine particulière soit «néfaste» ou non ne peut être déterminé que par une considération soigneuse des conséquences sociales et écologiques de cette action. Pelletier fait perdre du temps au lecteur avec cette déclaration supposée lumineuse que Reclus considère «le danger que représentent les diverses destructions de la nature pour l'humanité et pas seulement pour la nature elle-même, ce qui l'éloigne d'une position "biocentrique".» Cette affirmation illustre l'inaptitude abyssale de Pelletier en tant que lecteur. Du fait que je soutiens que Reclus contribue à une position holistique, qui ne divise pas les phénomènes de manière dualiste, ceux qui se relieraient à l'humanité et ceux qui se rattacheraient à quelque «nature elle-même» extérieure, son commentaire est entièrement sans fondement car il m'attribue une position que je n'ai pas. De plus, si des partisans de l'«écologisme» générique, que des idéologues comme Luc Ferry et Philippe Pelletier attaquent à la fois de manière indiscriminée et ignorante, se font les avocats du «biocentrisme», tel n'est pas mon cas. J'ai toujours considéré cette position comme étant en contradiction avec elle-même, non dialectique et non écologique, et j'ai critiqué sa logique dans mes écrits. Pelletier ne peut, bien sûr trouver aucun passage où j'attribue une telle position à Reclus. Et je ne soutiens ni n'attribue non plus à Reclus aucun point de vue prétendument réfuté par la révélation de Pelletier que la seule «conformité à la nature» reconnue par Reclus «n'est ni passive ni oppressive, ni subie.» Une fois de plus, Pelletier impose à mon texte ses propres fantasmes d'un «écologisme» misanthropique et dangereux, dans lequel les êtres humains se soumettent passivement à quelque «Nature» extériorisée et fétichisée.

De manière peu surprenante, Pelletier ne se préoccupe pas de citer des passages à l'appui des critiques extravagantes précitées. Quand finalement il cite quelque chose que j'ai écrit, c'est seulement par une partie de phrase hors de contexte et, de ce fait, il en détourne le sens. Il prétend que «contre la vérité» j'affirme que Reclus est passé «d'un point de vue centré sur les humains à une perspective centrée sur la Terre.» La phrase complète d'où ceci est extrait déclare que la position de Reclus est inhabituelle pour son époque, en raison du «degré» d'écart de son point de vue, qui se déplace d'un centrage exclusif sur l'humanité pour se fixer sur la Terre laquelle, comme Pelletier préfère l'ignorer, inclut l'humanité. Mon interprétation précise de la position de Reclus est clairement affirmée dans la phrase antérieure à celle citée partiellement par Pelletier: «sa géographie sociale constitue réellement un grand pas vers l'incorporation totale de l'humanité dans la vie et l'histoire de la planète.» (p. 33)

Sommes-nous d'accord ?

Pelletier suggère de consulter la préface de L'Homme et la Terre pour connaître les vues véritables de Reclus qui, assure-t-on, «vont dans le sens contraire» de ma représentation de ces idées. Pourtant, dans cette préface, Reclus exprime exactement la position dialectique et holistique que je lui attribue. Il est significatif qu'il inaugure la préface par cette déclaration: «L'Homme est la Nature prenant conscience d'elle-même.» En outre, il déclare que «nous pouvons reconnaître le lien intime qui rattache la succession des faits humains à l'action des forces telluriques: il nous est permis de poursuivre dans le temps chaque période de la vie des peuples correspondant au changement des milieux, d'observer l'action combinée de la Nature et de l'Homme lui-même, réagissant sur la Terre qui l'a formé» (L'Homme et la Terre, I, II). Je conclus ce chapitre introductif du livre avec la déclaration que l'œuvre de Reclus est «un compte rendu mêlant l'histoire naturelle et l'histoire humaine et aussi l'histoire de la nature prenant conscience d'elle-même», et j'inclus un long chapitre sur la vision dialectique de Reclus sur la relation entre la nature et la culture. En résumé, contrairement aux tentatives maladroites et transparentes de Pelletier pour présenter ma position sous un faux jour, je rejette constamment toute division dualiste entre l'humanité et la nature, et je défends la pensée de Reclus comme une avancée majeure vers l'élimination d'un tel dualisme.

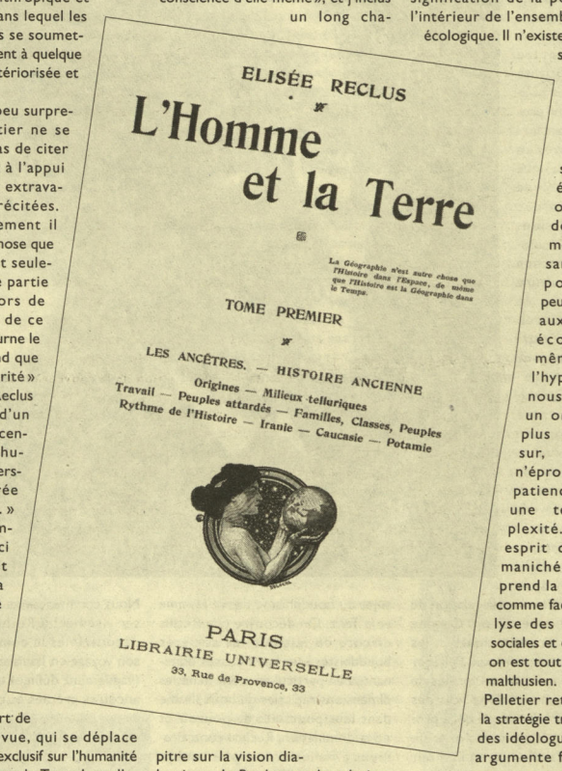
ELISÉE RECLUS

L'Homme et la Terre

La Géographie n'est autre chose que l'Histoire dans l'Espace, de même que l'Histoire est la Géographie dans le Temps.

TOME PREMIER

LES ANCÊTRES. — HISTOIRE ANCIENNE

Origines — Milieux telluriques
Travail — Peuples attardés — Familles, Classes, Peuples
Rythme de l'Histoire — Iranie — Caucasie — Potamie

PARIS
LIBRAIRIE UNIVERSELLE
33, Rue de Provence, 33

Pelletier présente ensuite la révélation que Reclus est «hostile à toute position strictement malthusienne». Et moi aussi, contrairement à une autre tentative de déformation de la part de Pelletier. Je rejette toute pensée qui abstrait des déterminants de leur contexte social et écologique. Le malthusianisme prend la population comme une variable indépendante qui peut être comparée de manière simpliste à des «ressources» qui sont, elles aussi, abstraites de leur contexte social et écologique. Il est bien établi que la croissance de la population globale est liée à des réalités telles que la subordination des femmes, un haut niveau de mortalité infantile, de mauvaises conditions de santé, des idéologies sociales et religieuses réactionnaires, une marginalisation économique et à l'interaction d'autres conditions sociales. Le malthusianisme néglige tout cela et traite la population comme une simple relation entre des nombres humains et des prétendues «ressources». Cependant, un rejet du malthusianisme n'implique pas pour autant l'adoption d'un dogmatisme similaire, qui refuse de considérer la signification de la population à l'intérieur de l'ensemble social et écologique. Il n'existe aucune raison objective de mettre à l'écart le rôle de la population dans la crise sociale et écologique, ou de considérer comment la croissance de la population peut contribuer aux tensions écologiques, même dans l'hypothèse où nous irons vers un ordre social plus juste. Bien sur, Pelletier n'éprouve aucune patience devant une telle complexité. Dans son esprit doctrinaire manichéen, si l'on prend la population comme facteur d'analyse des conditions sociales et écologiques, on est tout simplement malthusien.

Pelletier retombe dans la stratégie traditionnelle des idéologues quand il argumente fallacieusement que, comme j'examine les risques posés par une augmentation de la population, et que quelques réactionnaires discutent de tels dangers, c'est donc que je soutiens des idées réactionnaires. Pourtant, ces arguments *ad hominem* si peu subtils peuvent fonctionner dans les deux sens. Dans son opposition a une réflexion raisonnée sur le rôle de la population dans la crise écologique, il s'allie aux fondamentalistes religieux qui invoquent le principe «croissez et multipliez-vous», et celui des théoriciens «cornucopiens» capitalistes, qui prônent l'idée d'une croissance illimitée et louent une population humaine en rapide croissance comme étant une «ressource de valeur». Heureusement pour Pelletier, je n'utiliserais jamais un tel argument contre lui.

Les «écologies profondes»

Pelletier travaille sous l'illusion que je suis «imprégné du discours anti-scientiste de la *deep ecology* anglo-saxonne», pour citer un passage qui aurait pu être mot à mot dérobé du tract mal informé de Luc Ferry, et pour lequel il ne peut, bien entendu, donner aucune preuve. Ceux qui connaissent la deep ecology par l'étude, plutôt que par l'écoute de vagues rumeurs, savent que c'est un terme générique, qui couvre des théories qui ont des visions fort diverses de la science, certains dogmatiques et antiscientifiques, d'autres scientistes et réductionnistes, d'autres enfin qui sont équilibrées et critiques. Il n'y a pas de discours typiquement «antiscientifique» dans la littérature de l'«écologie profonde». On trouvera une critique permanente du positivisme, du scientisme, de la technocratie dans l'ensemble relativement large de mes écrits, mais une critique de ces abus ne signifie pas pour autant que l'on rejette la science.

Si pelletier s'imagine être un courageux défenseur de la science, il se révèle de toute évidence comme un ennemi de la logique. Il soutient que, puisque Reclus «connaissait Ernst Haeckel, le créateur du vocable "écologie" et "combattait ses idées"», cela réfute mon assertion que la pensée de Reclus a de fortes dimensions écologiques. Mais cela est absurde. La question du lien de Reclus à la pensée écologique ne peut être traitée que par un examen critique tant des idées de celui-ci que de la tradition de la pensée écologique. Elle ne peut trouver sa réponse dans une comparaison simpliste entre Reclus et un écrivain, même s'il s'agit de Haeckel, qui peut en effet avoir inventé le mot «écologie» mais qui n'a pas pour autant un brevet exclusif sur l'histoire entière du concept.

Les mots ont une histoire

L'ignorance de Pelletier devient plus évidente à mesure que se poursuit son «compte rendu». Il ne connaît absolument rien de l'origine ou de l'usage du terme «holisme» puisqu'il imagine que c'est un terme récent d'origine anglo-saxonne.» Le premier ouvrage important à utiliser le mot a été *Holism and Évolution*, publié en 1926, dont l'auteur est Jan Christian Smuts, penseur qui n'est ni récent ni anglo-saxon, et dont je rejette l'interprétation, si Pelletier veut bien me le permettre. Durant la plus grande partie de ce siècle, il y a eu un débat très large concernant diverses conceptions du holisme. Pelletier sera surpris d'apprendre que quelques-uns de ses ennemis, les théoriciens des droits des animaux, ont été parmi les plus véhéments adversaires du holisme que, de façon irresponsable, ils traitent de «fasciste» parce que, de leur point de vue, il ne défend pas adéquatement les «droits» des animaux particuliers. Pelletier lui-même se hâte de relier le holisme à la ségrégation ethnique, division de la classe ouvrière, conservatisme naturel et social», et sans doute à l'échec de la Révolution espagnole. Il peut retrouver son image spéculaire dans ces astucieux politologues ●●● *page 6*

Du bon usage d'Élisée Reclus

suite de la page précédente

qui réfutent l'anarchisme en notant que, dans leur version du dictionnaire, ce dernier signifie exclusivement le chaos et le désordre.

Il en vient ensuite au concept prétendument menaçant de « frontières naturelles » ou « limites ». Mon texte reconnaît clairement la validité de l'opposition de Reclus à l'idée d'utiliser les régions naturelles « comme prétextes pour ériger des barrières restrictives entre les gens, entravant ainsi leur liberté d'association ». Cependant, Pelletier ne tient aucun compte de tout ce que j'écris sur le sujet et commence immédiatement à jacasser au sujet « des frontières » qui sont « des obstacles totalement artificiels », et sur le fondement biorégional supposé d'« un demi-siècle de carnages pour la "ligne bleue des Vosges" et le "Lebensraum des Sudètes". » Cette position outrageante projette une lumière ironique sur les dénonciations hypocrites de Pelletier qui considère que je suis prêt à utiliser « des moyens les plus malhonnêtes » pour relier Reclus à la pensée écologique !

Le radicalisme du biorégionalisme repose dans son rejet de tout concept de limites fixes, immuables, et sa critique des frontières politiques comme bases valides de l'organisation sociale humaine. Ainsi que le dit le poète écologique Gary Snyder dans son essai classique sur le régionalisme *The place, the Region, and the Commons* : « Nous demandons comment l'ensemble de la race humaine peut regagner l'autodétermination dans l'espace après avoir été des siècles durant privée du droit de décider par la hiérarchie et/ou le pouvoir centralisé. Ne confondons pas cet exercice avec le "nationalisme", qui est exactement l'opposé, l'imposteur, le pantin de l'État, le fantôme au large sourire de la communauté perdue ».

La région n'est pas l'État

Et comme Max Cafard l'a exprimé clairement dans *The Surre(gion)alist Manifesto*, la région est un concept critique, antiautoritaire, déconstructif. Les régions n'ont, au sens politique, « ni bords ni bordures, ni frontières, aucune ligne étatique ». Cependant « les régions sont traversées par une multitude de lignes, de plis, de stries, de veines, de plissements. Mais toutes ces lignes sont inclusives, aucune n'exclut. Les régions sont des corps. Des corps qui s'interpénètrent dans des espaces semi-simultanés ». Et contrairement à la caricature grotesque du biorégionalisme que fait Pelletier, « pour la région, il n'y a ni État ni Église, ni Race, ni Patriarcat, ni Capital ».

Pelletier n'a même pas la connaissance la plus superficielle de la pensée biorégionale, position fort commode pour ce spécialiste dans l'art d'attaquer des cibles purement imaginaires. Son exemple sur le Rhin comme « fleuve frontière » pour les « jacobins français » et les « pangermanistes allemands » est manifestement inventée pour son argumentation maladroite et fallacieusement fondée sur la culpabilité par association. Et son exemple sert plutôt à démontrer sa propre ignorance des concepts biorégionaux. Les rivières sont vraiment des frontières commodes pour une pensée étatique, mais elles ne sont jamais des bordures ou des limites régionales. L'exemple le plus fréquent d'une région naturelle est la ligne de partage des eaux, grâce à laquelle une rivière ou un fleuve aident à façonner la région naturelle environnante, laquelle est d'ailleurs loin d'être clairement définie et toujours changeante. Rien ne montre autant l'artificialité des frontières politiques que leur propension à transformer les fleuves en frontières alors que d'un point de vue biorégional, que nous considérions la géologie, l'écologie, ou l'interaction entre la culture humaine et le monde naturel, elles sont l'antithèse d'une frontière.

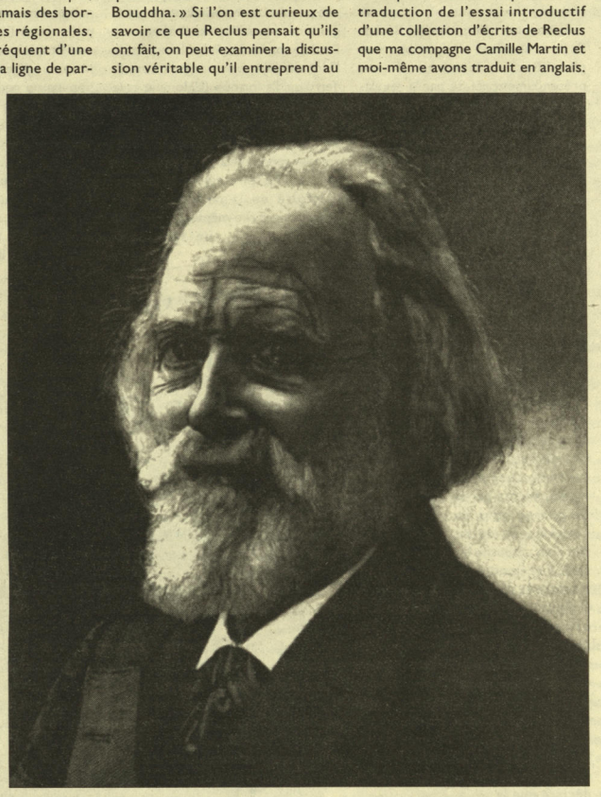

Pelletier montre aussi le caractère bâclé de sa pensée dans ses commentaires sur la relation de Reclus au bouddhisme. Cela dépasse la compréhension de notre critique dogmatique qu'il puisse y avoir quelque subtilité dans la relation de Reclus à quoi que ce soit. Comme tous les sectaires politiques et les fondamentalistes religieux, Pelletier pose chaque question en termes de « ou bien/ou bien ». Si je vois des affinités entre la « critique de la propriété et de la domination » de Reclus, « sa croyance en l'amour universel » et les idées bouddhistes de renoncement » (en fait « de non-attachement ») et « de compassion », Pelletier pense que ceci revient à l'assertion que Reclus était un « crypto-bouddhiste ». Pour l'esprit simpliste, non dialectique de Pelletier, toute chose doit être une chose ou l'autre. En fait, pour lui, toute réalité, y compris les systèmes d'idées, doit avoir des frontières similaires au Rhin ou aux Vosges. Ce type de mentalité serait très utile dans certains types d'investigations policières.

Mais Pelletier lui-même réfute commodément sa propre pensée. D'abord, il argumente faussement que puisque les sociétés bouddhistes existantes n'ont pas aboli la propriété privée et la domination, il ne peut exister dans le bouddhisme une critique de la propriété et de la domination. Mais comme Hegel l'a montré jadis, la critique la plus dévastatrice d'un point de vue consiste à montrer qu'il est en contradiction avec ses propres présupposés. Et au cours de son raisonnement incohérent, Pelletier cite en fait une utilisation de Reclus de ce type d'argumentation : « Voyez ce que les bouddhistes ont fait de Bouddha. » Si l'on est curieux de savoir ce que Reclus pensait qu'ils ont fait, on peut examiner la discussion véritable qu'il entreprend au sujet du bouddhisme dans *L'Homme et la Terre*. On découvre que Reclus discute du fait que les sociétés bouddhistes – et leurs classes dominantes en particulier – ont miné les dimensions radicales du bouddhisme dans leur poursuite du pouvoir et de la domination. Reclus, contrairement à Pelletier, est pleinement conscient des différences frappantes entre l'enseignement bouddhiste des premiers temps et le bouddhisme officiel au service du pouvoir.

Un Reclus anarchiste et l'autre pas ?

Finalement, il me faut mentionner ce qui est en soi un point apparemment mineur, mais qui révèle énormément la différence entre l'interprétation de Reclus que fait Pelletier et la mienne. Il affirme qu'il y a le « risque de considérer, comme le fait John Clark, les premiers textes de Reclus – comme le "Voyage à la Sierra Nevada de Sainte Marthe" de 1858 ou le "Fragment d'un voyage à la Nouvelle-Orléans" de 1860 – comme des écrits fondamentalement anarchistes. » Étant donné que je ne traite absolument pas du contenu du premier ouvrage dans mon livre, on peut se demander comment Pelletier peut savoir quelque chose sur ce que j'en pense. Je discute, cependant, du second texte, et nulle part je ne le caractérise comme « un écrit fondamentalement anarchiste ».

Le livre dont Pelletier a fait un « compte rendu » si inepte est une traduction de l'essai introductif d'une collection d'écrits de Reclus que ma compagne Camille Martin et moi-même avons traduit en anglais. Nous commençâmes à nous intéresser vivement à Reclus quand nous découvrîmes le compte rendu de son voyage en Louisiane, notre terre (vaguement définie) et celle de nos ancêtres créoles et cajuns. Si nous étions tous deux intéressés par l'anarchisme de Reclus, ce qui nous impressionna le plus dans ses premières œuvres était sa relation émouvante de la brutalité de l'esclavage, sa haine du racisme (une des préoccupations qui l'accompagnèrent toute sa vie), et sa description perspicace des effets corrosifs sur la culture locale du développement du système capitaliste et de son esprit commercial tyrannique.

Comme nous continuions à étudier Reclus soigneusement, nous découvrîmes un être humain complexe qui combinait une générosité de l'esprit, une humilité touchante et une impressionnante gamme de savoir et de réalisations. Quoique tous les écrits de Reclus ne sont pas, du point de vue sectaire de Pelletier « fondamentalement anarchistes », leur signification repose sur le fait qu'ils constituent une part de travail d'une vie qui contribue de tant de manières à enrichir la tradition libertaire, la tradition communautaire, la tradition de compassion pour l'humanité et les autres êtres vivants et, ce n'est pas le moindre aspect, à la tradition écologique. La signification de la vision de Reclus ne peut guère être appréciée par un dogmatiste étroit tel que Pelletier.

Pelletier conclut sa « revue » avec un brillant trait d'esprit, remerciant « les ACL de nous avoir une fois de plus indiqué l'état de décomposition avancée de certaines positions américaines. » Peut-être parce que je suis un penseur écologique, je suis vraiment très à l'aise avec le processus de décomposition. En fait je le recommande fortement à M. Pelletier comme cure pour son dogmatisme ossifié. Il n'y a dans le monde qu'une alternative : la décomposition et la pétrification. Et seulement l'une mène à la régénération. Le plaisir de la décomposition est en même temps un plaisir créateur.

John P. Clark

à la petite semaine

La bande (FM) des quatre

Voilà une quinzaine d'années, M. Georges Fillioud, socialiste et spécialiste des ondes, ministre pitre de la Communication, fit savoir, péremptoire, deux vérités.

La première, fondée sur de solides arguments techniques, autant dire scientifiques, assénait que seule une douzaine de fréquences, en région parisienne, pouvaient prétendre à l'existence. Quelque temps plus tard, ou en comptait officiellement plusieurs dizaines…

La seconde, visionnaire, déclaration de guerre aux puissances financières, annonçait que jamais, au grand jamais, la publicité ne viendrait souiller la bande FM libérée. Quelque temps après, elle était partout présente, à de rares exceptions près…

Puis vint la Haute Autorité et son lot de studios saccagés, instaurée pour parachever le travail de réduction des radios libres dignes de ce nom, et renforcer, légaliser la toute-puissance des stations friquées.

Parmi ces dernières, quatre grosses cylindrées se sont offert, en toute illégalité, cent soixante-dix fréquences destinées à rapporter gros. Le CSA, dérisoire tribunal d'exception, se voit chargé, maintenant que cela se sait, non pas de dénoncer et d'inviter à réprimer les atteintes multiples à son autorité, mais d'arbitrer au mieux la querelle des chefs de bande (FM), opposés à l'heure de partager le fruit de leurs rapines et méfaits.

Organisme parasite puusclé, voici le dernier-né des gadgets d'État régulateurs de certains médias devenu parrain pépère qui traque les gros mots et légitime, en toute impunité, les trafics illégaux des maffieux de la radio.

Floréal

LECTURE

Le Rwanda
généalogie d'un génocide

Pour ceux qui comme moi ne comprennent pas toujours l'actualité internationale et qui hésitent à se plonger dans de gros traités d'économie politique, la seule source sur les événement qui agitent le globe se résume souvent à la lecture du *Monde* et à l'écoute de *RFI*.

Heureusement, il y a des personnes consciencieuses qui se donnent la peine d'analyser, de chercher, d'approfondir et de livrer la synthèse de leurs travaux exposée simplement et en un nombre supportable de pages. Si, de plus, le pris à payer pour accéder à leurs textes n'est pas exagérée, ce n'en est que mieux.

Dans un petit (95 pages) livre pas cher (10 F), Dominique Franche nous livre une analyse du génocide rwandais complétée d'une chronologie et de conseils de lecture... mieux qu'un Que sais-je : Rwanda : généalogie d'un génocide (*éd. Mille et une nuits*, coll. Les Petits libres, en vente à la librairie du *Monde libertaire*). Le corps de l'ouvrage, à proprement parler, est la synthèse de trois articles antérieurs de l'auteur. La démarche est intéressante et les scribes de tous poils pourraient s'en inspirer ; à moins qu'ils préfèrent réserver leur science à une élite disposant du temps et de l'argent nécessaire à la collection des données.

Au-delà de l'événementiel, Dominique Franche nous explique comment les vieux mythes (de la « dualité nationale » – dont la première expression remonte aux Recherches de la France d'Estienne Pasquier (1560), il s'agissait pour lui du rapport des gaulois aux francs – au racisme à la sauce Gobineau) peuvent encore tuer à quelques jours du troisième millénaire(selon l'horloge chrétienne) et bien loin des pays qui les ont vus se développer. Bah ! Tous, nous savons que l'on exporte plus facilement ses tares que ses qualités.

La « dualité nationale », pour être succinct, est l'affirmation d'une explication ethnique aux différences sociales (en France, on opposait les nobles francs aux roturiers gaulois). Appliquée au Rwanda, et ceci dès la colonisation, cette bouillie fut calquée sur les Tutsis (les francs locaux) et les Hutus (assimilés aux sous-développés gaulois), d'après Dominique Franche. Avec en arrière plan, l'ombre de ceux qui avaient intérêt à instaurer un tel parallèle (colons, curetons, etc.) afin de s'approprier la suprématie sur les mythifiées sources du Nil, c'est une logique de mort que ce livre nous présente... une logique qui, hélas, aboutit à sa conclusion inéluctable : les massacres, la misère, les exodes... en bref, ce que nous avons tous lu dans les journaux ou vu à la télévision.

Alain L'Huissier
(Groupe de la Villette FA)
(http://www.minitelorama.com/~alain)

Librairie du Monde libertaire

du 5 au 30 avril

exposition

RADIO LIBERTAIRE • 89.4 MHz

jeudi 10 avril à 8 h 30 :
Ni Dieu ni maître recevra Claude Reiss sur le thème : « Santé publique, pour une évaluation fiable des risques et leur prévention ».

jeudi 10 avril à 20 h 30 :
Microclimat recevra D. Baupin, de l'association « Agir ».

vendredi 11 avril à 13 h 30 :
Pensées à débattre recevra L. Dezequel à propos de « Promesses et illusions des philosophes des Lumières ».

samedi 12 avril à 24 heures :
L'Harmonie du monde rendra hommage au compositeur hongrois Lazlo Lajtha.

dimanche 13 avril à 10 heures :
La matinée anticléricale recevra Jacqueline Lalouette (Histoire de la Libre pensée 1848-1940) et Marc Crapez (La gauche réactionnaire).

mercredi 16 avril à 20 h 30 :
Ras les murs recevra Jean-Claude Bouvier, secrétaire national du Syndicat de la magistrature.

TELE DE QUAT'SOUS

vidéobouyawash

La région Rhone-Alpes connaît une production de vidéos expérimentales d'une richesse impressionnante. Lors des échanges franciliens-lyonnais organisés par Claude Trinquesse et Philippe Lefresne à la Flêche d'or, dans le cadre de leurs soirées Trafic, nous avons pu voir les œuvres de quelques uns des réalisateurs de cette pépinière d'art vidéo qu'est devenue la région Rhône Alpes.

Mais, contrairement à Grenoble, Lyon, manque encore de lieux de diffusion, déplore Philippe Chatelain, vidéaste : « Il y a bien eu des projections en appartement, ou des projections dans les cafés organisées par Celluloïd ainsi que dans une ou deux galeries, mais cela ne suffit pas à répondre à la demande du public et des créateurs. Autre manque, des réseaux de contacts, d'information : il existe bien un gratuit, *491*, consacré à l'art, aux concerts, au théâtre, mais ce n'est certes pas l'organe de l'art vidéo.

« Nous arrivons à une situation paradoxale : certaines productions indépendantes prêteraient volontiers du matériel à des vidéastes, les vidéastes cherchent du matériel, et ils ne se rencontrent pas. Nous sommes dans le creux de la vague pour la diffusion, mais pas pour la création. Je me suis rendu compte que nombre de films que j'avais appréciés dans les festivals ne vivaient plus après. Il y a un an, j'ai créé une association, Club Atomic, qui organise des projections Vidéobouyawash. J'en fait quatre par an.

« Je n'ai pas de subvention : les locaux ainsi que le matériel sont prêtés par l'école des Beaux-Arts où j'ai été élève en section art et média. (J'effectue actuellement mon année de recherche expérimentale après diplôme.) L'entrée est libre, et nous avons à chaque fois plus d'une centaine de personnes. Il y a donc une réelle demande et le public est là. Mais mes projections ne suffisent pas. Il faudrait d'autres relais.

« Ce que je désirerais mettre en place, c'est une structure permettant de découvrir régulièrement les œuvres présentées dans les festivals étrangers afin de nourrir les projections. Je voudrais faire tourner les programmes en France et dans les pays limitrophes. En effet, de plus en plus, les festivals français présentent sous couvert d'art vidéo, des films qui sont en fait des gags.

« Les œuvres présentées en premier plan ne me nourrissent pas. J'évite d'aller dans les festivals en France : il faut aller explorer dans des festivals comme Oznabrück en Allemagne, ou New-visions à Glasgow.

« Je ne privilégie pas un genre spécifique : ce qui m'intéresse, c'est une attitude de travail personnelle face à un médium. Cela peut aller des films de vacances aux films expérimentaux abstraits. Je ne choisis pas de thème de programmation.

« Chaque film pourrait être un contrepoint de l'autre. Pour permettre plusieurs points de vue par rapport à l'image, il peut y avoir aussi bien des films d'animation, que des films de danse, etc.

« C'est un mouvement qui est demandé au spectateur afin qu'il se mette en phase avec le film.

« Pour la prochaine projection, qui aura lieu le 6 mai, nous avons tenté une nouvelle expérience et fait un appel à projet : une œuvre filmée pour quatre bandes sera diffusée simultanément sur quatre moniteurs.

« Une dizaine de projets seront ainsi présentés. »

Michèle Rollin

Contact : Club Atomic, 2 rue Valsenière 69001 Lyon. Tél. 04 78 30 76 87

Projection Vidéobouyawash
le 6 mai à 19 heures
à l'École des Beaux-Arts 10 rue Neyret 69001 Lyon.

Chronique des bas-fonds

Suicide d'un mafioso

Un billet d'humeur signé l'Atèle paru dans *le Monde libertaire* du 20 juin 1996 nous vaut les poursuites du ministère de l'Intérieur. Des policiers y étaient qualifiés de « parents douteux »... Nous allons vous livrer jusqu'au jour du procès, des informations, des faits concernant les nombreuses bavures pour lesquelles il n'est pas question d'émettre de doute...

Dans le *Canard enchaîné* du 5 juin 1996, André Rougeot titrait : « Le petit flic qui avait droit à vingt millions de découvert (...). »

Le brigadier-chef Voiry dont nous avons relaté une partie de l'affaire la semaine dernière, menait un racket depuis son bureau de la préfecture...

Le journaliste explique que Michel, le fils de feu le brigadier-chef, malgré ses vingt ans, (c'est dire son jeune âge) n'a pas eu froid aux yeux en répondant d'une manière cavalière à l'injonction de payer les 4,3 millions dus en décembre 1990 à la BNP par son père, lorsque ce dernier mit fin à ses jours...

Lui-même, Michel Voiry, nous confie le journaliste, « avait eu droit à un découvert de un million... » apuré depuis... Les héritiers Voiry, après avoir rencontré les banquiers, ont reçu de la BNP un « solde de tous comptes » : « ils ne doivent plus rien » écrit A. Rougeot.

On apprenait par la suite, que durant sept années (entre 1983 et 1990), Eurocen, la société Taxi Voiry, blanchissait des fausses factures et de l'argent noir.

Voiry était alors titulaire de cinq comptes courants. La BNP avait autorisé un découvert de six millions, Interbank, dix millions, la Banque franco-portugaise un million et la SDBO (filiale du Crédit lyonnais) trois millions...

Voiry ne laissa l'ardoise que dans l'unique BNP.

Collecteur de fonds très particulier, Daniel Voiry est resté, cas unique dans la police, le secrétaire personnel de quatre directeurs successifs de la sécurité publique...

Il rackettait avec pugnacité sous la droite comme sous la gauche. Voiry blanchissait par ailleurs de l'argent noir provenant de fausses factures dans des affaires immobilières réelles... Ainsi avait-il reçu du promoteur Christian Pellerin, une commission de 5,93 millions... Pensez, il était intermédiaire dans la vente de la tour B.P. à la Défense...

« Le soir de la mort de Voiry, tous les pontes de la préfectures y compris le préfet, viendront présenter leurs condoléances à la famille ».

Voiry, adhérent à la F.A.S.P., était considéré comme « un sale type de droite, en cheville avec d'autres sales types, franc-maçon dans une loge de droite (...) » écrivait Rougeot.

C'est pourtant un avocat de gauche qui offrira son concours à l'épouse (elle-même membre du RPR) et au fils, Michel... en présence de deux socialistes éminents : un préfet et un syndicaliste policier.

Du reste, au début novembre 1992, un conseiller de Claude Quillès, ministre socialiste de l'Intérieur à l'époque, ordonnait aux limiers de suspendre les investigations en direction de la famille du « ripou aux 40 millions de fausses factures... »

La droite revenue au pouvoir jettera elle-même quelques pelletées supplémentaires sur un dossier par trop encombrant. Le juge Halphen, enquêtant sur les HLM de Paris tombera sur le répertoire du brigadier-chef Voiry, un répertoire au contenu à haute teneur maffieuse.

Depuis lors, nous savons que la bavure policière peut prendre des proportions considérables...

Nous savons aussi que Michel, l'orphelin du policier, a bénéficié de quelques largesses bancaires...

Tous les orphelins, il est vrai, ne sont pas logés à la même enseigne, fussent-ils des orphelins de la police...

A la semaine prochaine pour de nouvelles « baventures »...

Le fouineur

MOULINS-YZEURE

Une lettre d'un prisonnier

Nous avons publié dans nos numéros 1076 et 1077 une interview – réalisée par Ras les murs (Radio libertaire) – de Jacques Lesage de La Haye, qui venait de rencontrer un certain nombre de détenus de la centrale de Moulins. Il faisait état des conditions particulières de détention dans cette maison centrale, ou néanmoins on lit le *Monde libertaire*... C'est donc suite à cette parution qu'un des détenus rencontrés par Jacques Lesage de la Haye lui a écrit une lettre que nous publions ici.

Je viens de recevoir et de lire la suite et fin de ton interview dans *le Monde libertaire*. Nous en faisons des photocopies que nous ferons circuler en détention. Les camarades qui l'ont déjà lu ont beaucoup apprécié. Tu as vraiment été fidèle. J'ai été convoqué par le sieur X, directeur de son état. Totalement secoué. Il s'est fait tapé sur les doigts par Paris. Le ministère lui a envoyé une copie de ton article. Il m'a dit texto : « après le reportage passé sur France 2, c'est le coup de poignard final ». Du coup, il m'a dit que pour ce qui est des conférences que j'organise, c'est terminé pour l'instant. M. Y devait venir dans les jours qui viennent, sa venue est suspendue. Il va sans dire que nous n'allons pas laisser les choses en l'état. M. Z aussi est dans tous ses états. Nous avons eu une réunion avec lui hier. Résultat, nous détenus, avons décidé de ne plus aller aux réunions de l'association, une réunion avec la direction est programmée pour dans trois jours. Nous voulons virer les institutionnels de l'association et la prendre en charge, être autonome. Il y a une grosse volonté en ce sens, et je sent très bien cette affaire. Nous avons toujours pas réglé l'affaire de la location de la télé. Sur 125 détenus, 15 l'ont gratuitement, au titre d'indigents, 50 la paie, et le reste arrive à la pirater sans payer. C'est la société VISEA spécialiste en électroménager qui loue le parc télé refusant de baissé les prix. Ils envoient chier l'administration pénitentiaire, en ne se référant qu'au contrat signé. Cette société a fait l'objet d'un article incendiaire dans *Libération* il y a quelques mois car elle est connue pour son système de crédit qui ruine les plus pauvres. Nous avons l'intention de faire plier cette société. Si tu as des infos sur elle, tu n'hésites pas à m'en faire part. Dans un premier temps nous allons relancer le boycott. Il n'est pas question pour nous de payer la télé à des prix pratiqués comme à l'extérieur. Là encore, le dernier mot sera le nôtre, et ça promet, car les gars sont très motivés. Seul bon point pour la direction, les parloirs ont été arrangés, rehaussement des murettes (1,40 m de haut, empêchant le vis-à-vis). A la dernière CAP, ils ont accordé à tous les RPS. M. X a osé me dire qu'il a fait plier la JAP. Alors qu'en fait, c'est bien nos blocages à répétition avec intervention des flics qui a fait changer l'attitude de la JAP. Mais j'ai bien fait remarquer que nous considérions comme preuve de bonne volonté de la part de l'administration uniquement ce qui se ferait au niveau des permissions et autres conditionnelles. Que représente deux mois de RPS par an pour un type qui a vingt ou trente ans de taule à effectuer ? C'est pas gagné ! Bien, je te laisse sur ces quelques infos. Notre salut à Nicole et à l'équipe de *Ras les murs*. Quant à toi, garde toujours la pêche, et encore merci pour cet interview. Pour l'instant nous avons reçu un coup de bâton en retour, mais nous allons le rendre ! Au double ! Tu as contribué à lézardé Moulins, continuons !
Force et détermination ! Fraternellement.

G. Mouesca.

CAP : Commission d'application des peines.
RPS : Remise de peine supplémentaire.
JAP : Juge d'application des peines.

Les taupes de la Vieille myope

Je n'ai aucune sympathie pour le MRAP. Même, j'éprouve de la méfiance pour la notion de peuple à laquelle il se réfère. Pourtant, la colère me monte au clavier quand me tombe entre les mains un texte immonde, signé d'un soi-disant Comité Franco-Islamique de Libération, qui s'achève par un appel au meurtre du Secrétaire Général du MRAP, Mouloud Aounit.
Le problème ne se limite pas à l'existence de ce brûlot où l'antisémitisme primaire dispute la première place à la bêtise révisioniste et à l'ignominie verbeuse. Mais, voilà ! I. Il y a aussi le mode de distribution de celui-ci qui pose problème.
Où fut distribué ce texte ? Sur l'Internet, mais tout et n'importe quoi y circulant, le pire comme le meilleur, il n'y a pas lieu de s'étonner. Une librairie parisienne que je ne citerai pas... là encore, se déplace qui veut. à la Mutu, lors du meeting du FN. Et il y en a encore qui rient quand on leur parle de résurgence du nazisme !
Plus grave et plus surprenant ; ce texte a été expédié par la poste aux établissements scolaires de la ville de Paris. Et les adresses de ces établissement n'ont pas été relevés dans l'annuaire de France Télécom, non, c'est un fichier de l'Éducation nationale qui a été utilisé, un fichier non cessible à fin de mailing dans lequel figurent, entre autres informations, les adresses des parents d'élèves ! ça donne froid dans le dos.
Je vous livre l'info comme elle me vient mais... dites-moi, est-ce que la directrice ou le directeur de l'école de votre enfant vous a averti de la réception de ce courrier ? Et de quelques autres émanant d'une même source : la Vieille Taupe, à Paris.
Elle creuse de drôles de tunnels, cette taupe là, vous ne trouvez pas ?

L'Atèle
Paris, le 5 avril 1997
Site : http://www. geocities. com/Paris/7645

BELGIQUE

À propos de Clabecq, Renault et des autres

DES LES ORIGINES, DANS UN MONDE DE PÉNURIE, le capitalisme s'est construit sur l'exploitation effrénée du travail humain, avec pour justification idéologique la sanctification chrétienne – y compris chez les exploités en révolte – de la valeur du travail : « tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ».

S'il est vrai que la plupart d'entre nous sont obligés de vendre leur force de travail pour survivre et faire vivre leurs enfants, il n'en est pas moins vrai que pour beaucoup – et particulièrement pour les ouvriers qui bossent dans la sidérurgie ou sur une chaîne de montage automobile – le travail est d'abord, et avant tout, un espace d'exploitation économique.

S'il est vrai que dans une société dominée par le spectacle et l'atomisation des individus, le travail est l'un des derniers lieux de création de lien social, il n'en est pas moins vrai que l'entreprise, avec son fonctionnement hiérarchique et autoritaire est d'abord, et avant tout, un espace d'aliénation et d'oppression.

A l'heure de la révolution informatique, c'est une évidence que le travail humain – et particulièrement celui qui est peu qualifié – est de moins en moins nécessaire à la production industrielle. Aujourd'hui, ce sont les robots qui, de plus en plus produisent la richesse, de plus en plus de richesses.

Face à ces évidences, le problème n'est donc pas de gérer la pénurie, de répartir la misère, mais d'inventer de nouvelles formes de répartition de toujours plus de richesses.

Il est donc indispensable de découpler aujourd'hui l'activité « travail » des revenus nécessaires à l'épanouissement de la vie de chacun. Que ce soit par l'allocation universelle ou par tout autre moyen à inventer, c'est moins par impossibilité comptable que cette nouvelle redistribution des richesses se mettra en place que par la formidable révolution culturelle qu'elle implique. Combien parmi les salariés n'existent socialement que grâce à leurs « activités professionnelles » ?

Question subsidiaire. La vacance actuelle du pouvoir patronal dans des usines en liquidation n'ouvre-t-elle pas des possibilités aux travailleurs de démontrer in vivo, à la société tout entière, leur capacité à auto-organiser la production. Dans les années 70, les travailleurs de l'usine Lip de Besançon, licenciés en bloc, avaient occupé leur entreprise avant de la redémarrer collectivement, sans patron. Leur mot d'ordre était : « on produit, on vend, on paie. » Piaget (1) reviens ! Ils sont devenus fous, ils ne cessent d'exiger un nouveau patron...

Question subsidiaire. Quel silence assourdissant dans les luttes de Clabecq et Renault autour de la question de l'utilité sociale de la production. Se bagarrer pour pouvoir continuer à produire des bagnoles, toujours plus de bagnoles, est-ce bien notre combat ?

Noël Roger

(1) Piaget, délégué CFDT de l'usine Lip était la figure emblématique de cette aspiration autogestionnaire.

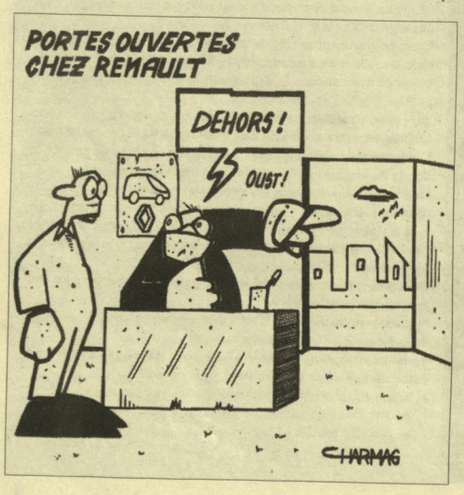

A G E N D A

jeudi 10 avril

GRENOBLE : Le groupe Jules-Vallès de la FA organise une conférence sur **l'antifascisme** à 20 h 30 à l'ADAEP, 163, Cours Berriat..

NANCY : Le groupe Jean-Roger Caussimon organise une réunion-débat sur **l'école Bonaventure**, en présence d'un éducateur de cette école, à 20 h 30 à la faculté des lettes, salle A 049.

vendredi 11 avril

IVRY-SUR-SEINE : Soirée d'information et de solidarité avec la lutte des sans-papiers avec projection du film ***« La Ballade des sans-papiers »*** organisé par les groupes Etoile noire et Elisée Reclus de la Fédération anarchiste salle Saint-Just, 30, rue Saint-Just à 19 h 30.

BREST : Le groupe Les Temps Nouveaux de la Fédération anarchiste organise à 20 h 30 une réunion publique intitulée : « **La fin des privilèges ... C'est pour quand ?** ». Maison des syndicats (angle rue de l'observatoire et rue de l'Harteloire).

samedi 12 avril

BRUXELLES : Action nationale de solidarité avec les sans-papiers et les réfugiés. A 15 heures : chaîne humaine autour du centre derétention 127 bis (Zaventem, à partir du ring bruxellois : direction liège, sortie n°21). A 16 h 30 : fête de solidairté à la salle polyvalente Spoorwegstraat 50, Zaventem.

PARIS : Forum à 16 h 30 à la librairie du *Monde libertaire* (145, rue Amelot) à l'occasion de la parution aux éditions ACL des Actes du colloque de Grenoble sur **la culture libertaire**.

NÎMES : Le groupe du Gard de la Fédération anarchiste appelle à manifester aux côtés du Collectif rhodanien **contre l'enfouissement des déchets nucléaires** à 14 heures devant la préfecture.

LILLE : Fête des « sans » à la M.E.P. (place G. Lyon) de 15 heures à 1 heure, à l'initiative du Comité des sans-papiers 59, AC!, Comité des sans emploi CGT-CNT...

LYON : Le Cçmité des sans-papiers organise une réflexion de groupe à 15 heures au 126, rue André Bollier (7e). Thème : **Les sans-papiers... Quel avenir ?** Avec la partipation de Babakar Diop du Comité parisien.

samedi 19 avril

ALÈS : Le groupe FA du Gard et Reflex appellent à une **manifestation antifasciste** à 15 h 30 à la Bourse du travail.

PARIS : Le syndicat de la communication de la culture et du spectacle de la CNT-AIT de la région parisienne organise une présentation de l'édition française de **« La chronique passionnée de la Colonne de fer »** avec Abel Paz à 16 heures au 33, rue des Vignoles. Libre parole et présence active des musiciens ayant participé au double CD ***« Buenaventura Durruti »*** de 18 à 22 heures.